



CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN

BULLETIN D'INFORMATION N°53

AVRIL 2021



LE MAIRE

M. GUY BOUCHAUD

mairie@saint-mesmin.fr

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

MME CHRISTELLE PROVOST

secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

GITES

gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

MAIRIE OUVERTE LES MARDIS ET JEUDIS

DE 9H A 12H30

TEL : 05 53 52 71 02

FAX : 05 53 52 79 77

www.saint-mesmin.fr

LES PERMANENCES DU MAIRE :

LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H A 12H

NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue à de nouveaux habitants à Saint-Mesmin :

- Mme Ghislaine VICHERY s'est installée à Las Psycharias, locataire chez M. et Mme CÉLÉRIER depuis le 1er février.
- Mme SAISSINEL loue depuis la fin d'année une maison aux Bessades chez M. et Mme DRAPPIER
- M. Guy THARREAU construit sa maison au Grand Clos depuis le début 2021. Ancien habitant de Saint-Mesmin, il avait quitté la commune pendant quelques années. La fille de M. THAREAU, Mme Sophie NOËL, habite à La Côte. Toute la famille apprécie la tranquillité et la nature à Saint-Mesmin.

Nous invitons les nouveaux habitants de Saint-Mesmin, ainsi que les résidents secondaires, à venir se présenter à la Mairie. Cette invitation vaut pour tous les habitants qui souhaiteraient tout simplement établir le contact et être mieux informés sur la vie de la commune voire s'y impliquer. L'équipe municipale est à votre écoute et vous accompagne dans vos projets.

NOS JOIES

Nous avons eu le plaisir d'officialiser l'union de Patrick REYSSET, domicilié à La Clautre, et de Nadia MALEYRIE le samedi 3 avril, à la mairie de Saint-Mesmin. Le mariage a été célébré par Audrey NYS, 1^{ère} adjointe, pour qui c'était la première célébration officielle dans son mandat d'élue.

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux et une vie heureuse à Saint-Mesmin.



NOS PEINES

M. Denis COLLAERT, locataire aux Chaumettes, est décédé brutalement dans la nuit de mardi 23 à mercredi 24 mars. Nous adressons toutes nos condoléances à cette famille qui a séjourné pendant près d'un an dans la commune.

DONATION À LA COMMUNE

Suite au legs testamentaire de M. Jean LEFEVRE à la commune, le maire Guy BOUCHAUD s'est rendu le 9 février à GRANVILLE (Normandie) afin de recevoir officiellement cette donation devant notaire. Un coffret gourmand et un certificat de remerciement municipal encadré ont été remis à Mme LEFEBVRE.



Cette donation de 20 000€ contribuera à l'aménagement en centre-bourg d'une halle d'accueil touristique et conviviale, baptisée ESPACE JEAN LEFEBVRE. Ce projet est à l'étude avec les services de la CCILAP.

En Normandie, le maire a dû faire face à des conditions météorologiques déplorables, avec un fort épisode neigeux et une tempête, qui ont largement rallongé son temps de route.

LE MOT DU MAIRE

Cher(e)s Saint-Mesminois(e)s,

Un an déjà que nous subissons cette pandémie qui semble interminable avec ses attermolements permanents. Malgré tout, notre commune et notre secteur ont été épargnés et nous n'avons pas subi ce que beaucoup de nos compatriotes des villes ont vécu. Nous semblons voir l'horizon s'éclaircir et nous devons rester optimistes pour cet été. Nos activités ne reprendront certainement pas comme avant, mais nous pouvons espérer organiser quelque chose qui nous permettra de nous rencontrer. En effet depuis mars dernier, je n'ai pas pu aller au-devant de vous comme je l'aurais souhaité car il fallait vous protéger contre la propagation du virus et respecter les consignes sanitaires. Cela manque à tout le monde car le dialogue et les rencontres permettent non seulement de mieux expliquer certaines décisions prises mais aussi d'apporter un peu d'aide et de réconfort à ceux d'entre nous qui sont âgés, fatigués ou malades.

Un an déjà que la nouvelle équipe que vous avez choisie est en place. À la lecture des bulletins vous avez pu suivre la plupart de nos travaux et activités. Vous avez pu constater que nous avons continué à mener les projets engagés et réfléchi aux nouveaux. L'aménagement du meublé de tourisme dans l'ancienne maison de l'instituteur sera terminé comme prévu début juin. L'adressage est arrivé dans sa phase terminale avec la validation des services de l'Etat. Je remercie ceux d'entre vous qui ont répondu à nos demandes de suggestions pour les noms de voies, nous en avons tenu compte mais nous n'avons pas pu retenir les noms de famille que certains nous avaient demandés. La raison essentielle est qu'afin de ménager toutes les susceptibilités nous avons choisi de limiter les noms de famille à titre exceptionnel. C'est le cas pour la place Charles SARLANDIE, héros de la Résistance, le cimetière CHAVAGNE, le parking MERILLOU qui sont les donateurs des terrains et enfin l'espace Jean LEFEBVRE qui, avec son épouse, ont fait un don important à la commune. Les noms de voies seront mis en place à l'automne et les numéros qui vous

sont attribués (numéros pairs et impairs) vous seront remis en même temps.

Au moment où je rédige ces lignes le Conseil a voté le budget. Vous pourrez constater que la nouvelle équipe a été fidèle à la tradition des deux mandats précédents à savoir économiser sur les frais de fonctionnement partout où cela est possible de façon à dégager des fonds pour l'investissement. Cette année encore notre gestion rigoureuse a permis de dégager 118 000 € d'autofinancement qui permettront de financer entièrement les travaux en cours et de prévoir une réserve pour les travaux futurs en particulier la rénovation de la mairie en 2022-2023. Vous relèverez aussi que nous n'avons pas eu recours pour la dixième année consécutive à l'augmentation de vos impôts fonciers. Je remercie au passage tous les acteurs de cette gestion, à commencer par nos employés municipaux toujours soucieux de faire au mieux avec des moyens limités, vous chers administrés qui respectez nos routes, chemins et espaces publics et aussi les nouveaux arrivants qui augmentent notre population et de ce fait nous permettent de recevoir plus de dotations de l'Etat. L'apport des touristes n'est pas non plus négligeable car les transactions immobilières ont été cette année plus nombreuses, les prix plus élevés que d'habitude ce qui contribue aussi à plus de recettes fiscales. Je sais que ceux d'entre vous qui habitent au plus près de la zone des Gorges de l'Auvézère et dans le bourg sont parfois incommodés par cet afflux de touristes, nous allons prendre cet été des mesures pour limiter ces « nuisances » en transférant le maximum d'activités au Verger d'Avenir et en menant une campagne d'information sur le bien-vivre ensemble. À ce sujet je voudrais vous dire que je n'apprécie pas du tout la façon dont va se dérouler la collecte des ordures ménagères à partir de 2022, j'ai fait part de ma colère aux services concernés et j'envisage des actions appropriées pour que des solutions soient trouvées.

C'est avec cet espoir que je vous souhaite à tous un beau printemps. Prenez soin de vous.

VIE MUNICIPALE

Ce qui concerne la municipalité

Informations intercommunales

PLUi/ PADD : 4 secteurs définis

La mise en place du Plan Local d'Urbanisme est au stade de définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Afin de mettre en place une action concertée pertinente, au plus proche du terrain, quatre secteurs ont été définis pour permettre aux élus de mener une réflexion sur les enjeux locaux.

Ainsi la commune de Saint-Mesmin fait partie du secteur de Payzac-Lanouaille, réunissant également les communes de Savignac-Lédrier, Saint-Cyr-les-Champagnes, Salagnac, Génis, Sarlande et Angoisse. Ce territoire est reconnu pour son potentiel agricole, économique et touristique, ce qui devrait être favorable aux projets d'urbanisme dans ces domaines. Les projets déjà soumis seront de toute façon étudiés mais ne recevront peut-être pas tous des suites favorables sur les surfaces à aménager.

Les autres secteurs sont ceux d'Excideuil-Coulaures, d'Excideuil-Anhiac et de Cubjac.

PLUi : Définition des granges aménageables

Dans le cadre du nouveau PLUi, la CCILAP va définir la liste des granges qui pourront changer d'affectation pour être transformées en maison d'habitation. Une fois cette liste définie, il ne sera plus possible, ou alors très difficilement, de déposer ce type de demande sur une grange qui n'aurait pas été inscrite sur cette liste. Aussi, si vous envisagez de transformer une grange en habitation principale ou à visée d'hébergement touristique, il est important de vous manifester auprès de la Mairie qui étudiera le dossier. Seront privilégiées les granges ayant un intérêt patrimonial, notamment ovalaires et en pierres.

Taxe d'Aménagement Intercommunale

Le Conseil Communautaire de la CCILAP a approuvé la mise en place de la Taxe d'Aménagement Intercommunale. Ainsi, vos prochaines autorisations d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable) seront

soumises à une taxe d'aménagement au taux de 3.5%.

La taxe d'aménagement est due pour toutes les surfaces de plancher des constructions closes et couvertes dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Il existe des exceptions tels que les abris de jardin et terrasses couvertes. Certaines constructions ouvrent droit à un abattement de 50 %. Sont notamment concernés les 100 premiers m² de la résidence principale ou les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes.

Pour calculer le montant de la taxe d'aménagement, il faut multiplier la surface taxable par la valeur annuelle déterminée par m² de surface (759€ par m² en province, en 2020), puis multiplier ce résultat par le taux voté par la collectivité territoriale (3.5% pour la CCILAP).

Plus de renseignements auprès de la CCILAP ou sur www.economie.gouv.fr

Adoption d'un pacte de Gouvernance

Le Conseil communautaire de la CCILAP a approuvé la mise en place d'un Pacte de Gouvernance. Celui-ci fixe entre autres les modalités de financement de projet d'aménagement, en imposant aux communes un auto-financement à hauteur de 20% minimum. Erigeant la solidarité comme principe d'action, la CCILAP recensera annuellement la situation financière des communes afin de déterminer les communes devant bénéficier d'un soutien plus important et d'accorder les subventions en fonction des situations. Une commune aux finances bien gérées comme la nôtre risque de facto d'être moins soutenue dans ses projets par la CCILAP.

Centre de vaccination à Excideuil

Un Centre de vaccination contre la COVID-19 a ouvert à Excideuil à la mi-mars. Malheureusement, comme partout en France, celui-ci fait les frais du manque de doses de vaccin face au nombre de demandes. Les rendez-vous via Doctolib sont indisponibles pour le moment.

Les réalisations sur la commune

Réouverture de la route de l'étang des forges

La route de l'étang des forges a été réouverte fin février après le dérasement de l'étang. Cette réouverture était attendue de longue date par les riverains qui devaient effectuer un grand détour depuis les hameaux des Petits Forts ou du Frugier vers la route de Genis.

Il est certes dommage que nous n'ayons pu préserver l'étang, les critères de mise en sécurité de la route ont prévalu. Par ailleurs, le financement des travaux et donc la décision finale n'étaient pas du ressort communal.



Si le paysage paraît aujourd'hui quelque peu déconcertant, une fois que la flore aura repris ses droits, nous profiterons d'une zone humide favorable à la biodiversité. Des espèces végétales rares sont d'ailleurs apparues sur le site depuis la mise en assec de l'étang (Lindernie rampante et Littorelle uniflore).



Réfection de la cuisine du gîte communal



La cuisine du gîte communal a été entièrement rénovée par l'entreprise Chatenet-Clédat. Ces travaux étaient prévus au budget et autofinancés. Valérie a mis la touche finale à la décoration intérieure, en rénovant une ancienne table en bois, du plus bel effet dans le gîte. Le gîte est ouvert à la location dans le respect des règles sanitaires.

Avancée des travaux de l'ancienne maison de l'instituteur, futur meublé de tourisme



Bien que la demande de financement (DETR) n'ait pas été octroyée (une deuxième demande a été adressée aux services à de l'État), les travaux de notre futur meublé de tourisme ont commencé dès janvier. La fin des travaux est prévue au printemps pour l'inauguration début juin de la Station Départementale de Trail.

< Nos employés municipaux sont les As de la récup'

À partir de pierres récupérées lors de la réfection du pont du Moulin, Éric et Valérie ont installé un joli banc, accolé à notre église, sur la place du bourg. Une place au soleil bientôt convoitée par de nombreux randonneurs...

Réfection des routes

La voirie est un poste important dans le budget communal, notamment parce que notre commune compte plus de 43 km de route, un des réseaux les plus importants pour une commune de Dordogne. Nous sommes une des plus grandes communes du département en termes de superficie. Chaque année, nous veillons à l'entretien de nos routes. Éric, notre employé

communal, fait un travail remarquable en la matière. Fin 2020 et en ce début 2021, nous avons regoudronné les routes de Leymarie, de Las Peycharias, du Tuquet, celles de Boussac à la Quintinie et de Savignac au carrefour des Bessades, ainsi que la route de la Rouye. À venir : les routes de Chaillac, du Puy Chétif et des Jarthes. Nous vous remercions d'ailleurs de continuer à prendre soin de nos routes.

LA VIE À SAINT-MESMIN

Ce qui s'est passé à Saint-Mesmin durant les derniers mois

Assemblée Générale Extraordinaire de l'ACCA



L'Association Communale de Chasse Agréée a tenu une assemblée extraordinaire le samedi 13 mars à 9h dans la salle du Cantou de SAINT-MESMIN, sous la présidence de M. Jean-Paul CONTRAND, dans le strict respect des règles sanitaires.

Suite à la démission de l'ensemble du bureau, l'ordre du jour était le renouvellement du Conseil d'administration. 6 personnes s'étaient portées candidates en date du 9 mars, date limite de candidature fixée statutairement. Selon le calcul du nombre de voix et pouvoirs, les 48 personnes présentes, chasseurs et propriétaires, ont pu exprimer 180 voix.

Ont été élus, par ordre alphabétique : M. DARLAVOIX Jérôme 171 voix, M. DELAVAL 160 voix, M. DURAND Jean-Pierre 124 voix, M. LABORIE Bernard 162 voix, M. ROUBINET Philippe 137 voix et M. SENAMAUD-BEAUFORT Bruno 153 voix.

Une fois le scrutin terminé, M. Jean-Paul CONTRAND a tenu un discours d'au revoir, salué d'applaudissements. Le Maire Guy BOUCHAUD,

qui s'est exprimé sur la nécessité de la chasse dans la régulation des espèces et la lutte contre les zoonoses fût applaudi à son tour.

Le 17 mars a eu lieu l'élection du nouveau bureau de l'association. Ont été élus :

Président : M. SENAMAUD-BEAUFORT Bruno

Vice-Président : M. DURAND Jean-Pierre

Trésorier : M. LABORIE Bernard

Trésorier adjoint : M. ROUBINET Philippe

Secrétaire : M. DARLAVOIX Jérôme

Secrétaire adjoint : M. DELAVAL Julien

Pour rappel, l'ACCA a été créée en 1990 sur une superficie de 1850 hectares. En 2006 et 2007 la superficie a été augmentée et est actuellement de 1972 ha. Les présidents successifs ont été : Germain LAVAUD, Jean-Pierre DURAND, Guy BOUCHAUD et Jean-Paul CONTRAND.

Le bouilleur de cru à Saint-Mesmin

Notre distillateur, M. POMPOGNAT, s'est installé à Saint-Mesmin début février. Il est parti fin mars sur le site de l'étang des chèvres à Payzac. C'était le moment de penser à votre eau de vie.



La Pêche est ouverte

La pêche à l'Etang du Moulin Haut est ouverte du 1er mars au 31 octobre 2021. Il est rappelé que tout pêcheur non doté de la carte ou qui n'aura pas appelé le Garde pour l'acheter se verra infliger une amende de 30 € et sera poursuivi. En dehors

des heures d'ouverture de la mairie, le Garde Pêche assermenté, Jean-Pierre VOGEL, viendra vendre la carte sur les bords de l'étang. Il faut l'appeler au 06 78 53 63 74.

Deux lâchers de truites seront effectués dans la saison et l'étang sera vidangé à l'automne. Tous les pêcheurs qui auront une carte seront informés et conviés pour ces journées.

Le prix de la carte journalière est de 5 €.

Les cartes sont disponibles en mairie les mardis et jeudis matin. Le prix est de 20 € pour les saint-mesminois et de 30 € pour les pêcheurs extérieurs à la commune.

Née pendant le confinement, 1 an déjà

Nous sommes allés prendre des nouvelles d'Enaëlle CAZABONNE, qui était née à domicile, à Saint-Mesmin l'an dernier pendant le confinement. La petite a fait ses premiers pas dès l'âge de 9 mois et nous a prouvé ses talents de marche. Elle et sa sœur profitent bien de leur cadre de vie au vert. De manière générale, les enfants de Saint-Mesmin n'ont pas eu trop à pâtir des périodes de confinement. Nous pouvons nous réjouir que nos enfants soient heureux à Saint-Mesmin.



Exercice de sécurité des pompiers

Les pompiers ont réalisé un exercice de sécurité sur l'Auvézère le jeudi 18 mars.



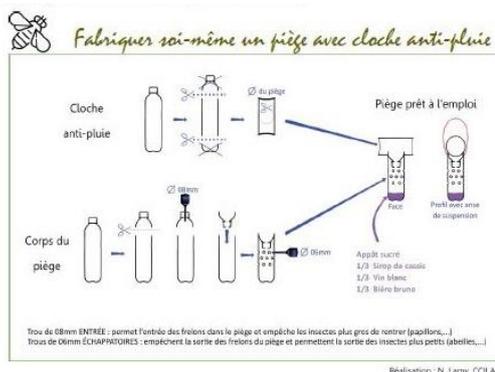
Au programme : entraînement à la plongée pour sauvetage en rivière. Une prévention nécessaire même si heureusement ce type d'accident est rare sur la commune.

Campagne de piégeage du frelon asiatique

Une campagne de piégeage du frelon asiatique est organisée sur tout le territoire de la CCILAP du 1er mars au 15 mai 2021.

UNE MENACE POUR LES ABEILLES

Le frelon asiatique est un prédateur invasif qui se nourrit de fruits et d'insectes mais aussi et surtout



d'abeilles. Il représente un réel danger pour la biodiversité et pour les abeilles. L'année 2020 a d'ailleurs été particulièrement difficile pour les apiculteurs, avec une prédation record sur les ruches. Son éradication n'étant plus possible, il s'avère indispensable de réduire sa prolifération.

COMMENT FAIRE ?

Le piège artisanal le plus simple consiste à couper le goulot d'une bouteille en plastique, à le retourner et à l'enfoncer dans le corps de la bouteille. Mais la pénétration d'eau de pluie diluée l'appât, le rendant moins efficace.

Il existe dans le commerce un bouchon spécifique jaune, de type Tap Trap®, qui permet d'éviter cet inconvénient. Sa mise en œuvre est très rapide et sans outil. Il suffit de mettre l'appât dans la bouteille, de clipser le bouchon sur le goulot et de suspendre le piège à une branche d'arbre. En 5 minutes, le piège est opérationnel

Distinguer le frelon asiatique du frelon européen :



Le frelon asiatique a une tête et le bout des pattes jaune, le thorax noir, un abdomen principalement brun avec de fines bandes jaunes comportant une bande plus épaisse qui tire vers le brun orangé. Il est plus petit que le frelon européen.

ÉVÉNEMENTS

Les temps forts à venir de la vie à Saint-Mesmin

Messe de Pâques

Une Messe de Pâques était initialement prévue en l'église de Saint Mesmin le lundi 5 avril à 11h célébrée par le Père Raoul. Les dispositions sanitaires annoncées le 31 mars ont malheureusement conduit à son annulation.

Marchés de nuit

Le conseil municipal a réservé des dates pour l'organisation des marchés de nuit si ceux-ci peuvent être maintenus malgré le contexte sanitaire : 21 juillet, 4 août et 18 août. Si le contexte pandémique ne nous permet pas de les organiser, nous proposerons si possible un autre type de moment convivial.

CHRONIQUES AU FIL DU TEMPS

Découverte de l'histoire et du patrimoine de Saint-Mesmin

ETAT DE LA COMMUNE DE SAINT-MESMIN EN 1853.

Dans une lettre du 15 décembre 1853⁽¹⁾ du maire de Saint-Mesmin au Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, nous trouvons les doléances que nous reproduisons :

" A son Excellence le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes.

Le Maire, l'adjoint et M.M. les Conseillers municipaux de la commune de Saint-Mesmin ont l'honneur de vous exposer que malgré qu'il ne c'y suit d'être imposés Extraordinairement soit pour le presbytère, soit pour leur église, l'impôt de deux mille cent francs qu'ils supportent, présentement, sera loin de fournir aux seules dépenses de simple conservation, qu'il n'ont pas d'Autel, pas de Maison d'Ecole.

Qu'ils ont été grêler deux fois dans cinq années.

Qu'ils sont imposés au maximum de ce qu'on peut s'imposer pour les chemins vicinaux. C.à.d. trois journées par homme et cinq centimes additionnels.

Qu'il n'ont qu'un chemin de la plus simple viabilité aboutissant à une voie viable quelconque.

Que par l'apreté de leur climat, la commune de Saint-Mesmin étant à l'une des hauteurs formant la limite du haut avec le Bas-Limousin, elle se trouve peut être, la plus frappée dans le déficit des récoltes, pas de châtaignes, (moins qu'il s'en s'et jamais vu) pas de pomme de terre, qu'un faible tiers en seigle.

Que pour comble de malheur, des loups se sont adonnés tellement dans la contrée que sur l'avis qu'en à eu Monsieur le Préfet il s'est empressé d'inviter un loupvettier de venir au moins diminuer cette calamité.

Qu'un enrichi lointain, un oncle d'Amérique sensible à la détresse de la pauvre commune de Saint-Mesmin où il serait né ne dégagerait pas toutes les "gures"(?) avec l'énorme somme de trois cent mille francs, la moitié de la commune est à vendre, personne ne peut acheter.

Que l'impôt se perçois avec un telle difficulté que leur brave et généreux [donateur] Monsieur Aumassips eu le malheur de subir un agent spécial [illisible].

Ils sollicitent de votre bienveillance une part dans les crédits que le gouvernement de leur choix (la commune entière ayant deux fois voté en masse comme un seul homme) à ouvert à titre de subvention aux communes pour construire et réparations de maison d'école qu'ils n'ont pas et pour constructions et réparations d'églises et de presbytères pour lesquels elle est imposée extraordinairement.

Il ont infiniment, l'honneur d'être de votre excellence,

Monseigneur le Ministre,

Vos très humbles et très obéissant serviteurs.

PARTAGE

Pages ouvertes aux Saint-Mesminois

Nous ouvrons nos pages à nos lecteurs, à vous, chers Saint-Mesminois. Envoyez-nous vos photos, astuces, recettes et idées à : communication@saint-mesmin.fr et nous les publierons dans notre prochain numéro.

Vos images de Saint-Mesmin

Quelques images pour se rappeler la chance que nous avons de vivre dans un cadre naturel aussi magnifique et l'importance de préserver ces beautés de la nature et de les valoriser. Partagez avec nous vos clichés-nature, ces moments privilégiés où la beauté de Saint-Mesmin s'offre à l'objectif.

Un joli processus magique qui se produit dans nos forêts, observé à Linard début mars à proximité de l'Auvézère : des "Cheveux de Glace". Une véritable merveille de la nature !!

Les cheveux de glace apparaissent sur le bois mort de hêtre ou de chêne. L'eau contenue dans le bois est expulsée à travers les pores du bois par son expansion à l'approche du point de congélation. Elle gèle sous forme de fils très fins au contact de l'air.



Ce mécanisme est probablement plus complexe et lié à la présence de champignons sur ces bois en décomposition. En 2015, le champignon *Exidiopsis effusa* a été identifié comme essentiel à ce mécanisme. La formation est très fragile, elle se détruit au toucher ou au souffle et disparaît naturellement par fonte ou sublimation si elle est exposée au soleil.

Merci à Madeleine ROLLAND pour ce splendide partage.

Autre image insolite de la nature, montrant à quel point la vie peut renaître partout. Ici un bouleau qui surgit d'une souche de châtaignier au lieu-dit « La Gaboussière » près du hameau de la Quintinie.

Merci Annick JACQUET pour ce cliché.



Faisons connaissance

Bonjour, nous sommes Angéline et Jean-Baptiste AMAIL. Nous avons 28 ans. Nous habitons à Saint Mesmin depuis février 2019 et plus particulièrement au lieu-dit Chez Bobas. Nous vivons en location à Angoisse et quand nous avons voulu acheter une maison, Saint Mesmin nous est apparu idéal. En effet, nous avons été séduits par son cadre de vie avec les gorges de l'Auvézère et aussi par son village très accueillant où il fait bon vivre. Aujourd'hui, on s'y plait beaucoup.

Je suis née dans le Val d'Oise et habite la région depuis 2010. Après avoir travaillé 4 ans dans le tourisme, je me suis tournée vers le secrétariat de Mairie. J'exerce aujourd'hui ce métier à la Mairie de Saint Martial D'Albarède.

Mon mari, lui, est né dans le Lot et s'est installé dans la région en 2014. Il travaille au service SPANC de la CCILAP.

Je serais ravie de m'investir au sein de la commune et j'espère que l'on pourra se rencontrer bientôt sur divers événements.



Vos trucs et astuces du quotidien

Astuce jardinage d'Annick : Pour aider vos boutures de géranium à bien démarrer, creuser une pomme de terre, déposer votre bouture à l'intérieur et mettez le tout dans la terre.

Mettre à l'honneur nos professionnels locaux



NYSDESIGN CREATION : Création de décoration intérieure et de jardin

Objets détournés, matériaux de récupération, Benjamin NYS crée des lampes, horloges, nichoirs et tout autre objet pour la décoration intérieure et le jardin selon l'inspiration du Saint-Mesminois installé à Chacord. Ce qui traîne chez vous au fond d'un hangar ou dans le grenier pourrait trouver une nouvelle vie dans les mains de cet artisan-bricoleur. Retrouvez les créations NYSDESIGN sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram)

Si vous souhaitez faire du vide dans vos bâtiments, pensez à Benjamin NYS : 06.87.57.23.84

NickTech Service et Réparations, réparation de votre matériel de jardinage

Nouvellement créée aux Monts à Saint-Mesmin, l'entreprise de Nick FIELDING propose de réparer votre matériel de motoculture et autres petits outillages mécaniques. Une bonne idée pour limiter notre consommation et préserver notre budget. Une débroussailleuse en panne, un motoculteur un peu capricieux, une tondeuse qui a du mal à démarrer ? Faites appel à Nick, pour tout réparer. Tel : 06.18.91.31.79

BIEN VIVRE ENSEMBLE : INFOS UTILES

Points de collecte volontaire : point sur les modalités de dépôt

Depuis quelques semaines maintenant la collecte des ordures ménagères a été remplacée par le dépôt volontaire. Pour vos ordures ménagères, l'ouverture de la benne est prévue pour 60 litres. Pour le recyclage, le dépôt doit être fait en vrac et non dans des sacs, même s'il s'agit des anciens sacs jaunes. Des barreaux empêchent le passage des gros volumes.

Astuce : pour faciliter le dépôt, vous pouvez appuyer sur les barres en métal au pied des points de collecte, qui vont maintenir la trappe ouverte pendant que vous videz votre sac jaune.

Point d'accueil France Services à Lanouaille : Pour vous aider pour toutes vos démarches

La Maison de Service au Public de Lanouaille a été labellisée *France Services*, des espaces créés par l'État pour offrir un meilleur accès aux services publics à toute la population. Ainsi vous disposez à Lanouaille d'un point numérique en libre accès et d'un agent dédié *France Services* pour vous aider en toute confidentialité.

Vous pouvez y être accompagnés pour vos démarches auprès des organismes suivants :

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
Assurance Maladie (CPAM)
Direction Générale des Impôts (DGFiP)
Assurance retraite (CARSAAT)
Ministère de la Justice
Ministère de l'intérieur (permis de conduire, carte grise...)
Mutualité Sociale Agricole (MSA)
Pôle Emploi

Carte Nationale d'identité : comment faire pour la renouveler ?

Avant de refaire votre carte d'identité, sachez que pour les personnes majeures, la durée de validité est passée de 10 à 15 ans pour les cartes établies depuis 2004. Si vous devez voyager, assurez-vous que le pays de destination accepte cette prolongation auprès du ministère des affaires étrangères. Pour les mineurs, la durée de validité reste de 10 ans.

La nouvelle carte d'identité nationale doit être mise en service cet été. Les cartes réalisées d'ici là resteront valables pendant 10 ans. La nouvelle carte sera plus petite, avec une puce électronique et les empreintes digitales.

Sur notre secteur, seules les mairies d'Excideuil, de Thiviers et de Saint-Yrieix sont habilitées à effectuer ce renouvellement. Il est nécessaire de prendre RDV pour déposer votre demande. Il est conseillé de réaliser une pré-demande sur Internet en créant un compte sécurisé sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Information Transport Scolaire

Lors de sa réunion du 20 mars, le SIAVSA qui gère le transport scolaire, a soulevé un fait important. Certaines familles inscrivent leur(s) enfant(s) au service du transport scolaire et n'utilisent jamais le service. Il faut cependant noter que ce service représente un coût pour la Commune et le Syndicat en fonction du nombre d'enfants inscrits. Aussi, si vous vous rendiez compte à la rentrée prochaine que vous avez inscrit votre enfant inutilement, vous pourrez vous désinscrire jusqu'à la fin septembre. La non-utilisation du service constaté ultérieurement pourrait inciter le SIAVSA à réclamer des pénalités aux familles.

Centre Médico-Social d'Excideuil

Dans le contexte troublé que nous connaissons depuis un an maintenant, vous éprouvez peut-être des difficultés tant financières que psychologiques.

La commune de Saint-Mesmin est rattachée au Centre médico-social d'Excideuil et vous accueille sur rendez-vous au 05.53.02.06.52. Vous pouvez y rencontrer plusieurs professionnels du secteur médico-social, notamment un assistant social, M. David BERNASCONI, qui peut vous aider dans vos demandes d'aides financières.

Pour les personnes relevant du secteur agricole, l'assistante sociale de la MSA est Mme Maryse BASSERY, joignable à la Mairie de Jumilhac le Grand au 05 53 52 51 18.

Brûlage des végétaux

Le brûlage des végétaux est réglementé par arrêté préfectoral. Dans les communes rurales, en l'absence d'épisode de pollution de l'air ambiant ou d'autres mesures exceptionnelles prises par décision municipale ou préfectorale, le brûlage des végétaux par les particuliers est toléré entre le 1^{er} octobre et le dernier jour de février. Le brûlage est interdit aux collectivités et entreprises d'espaces verts.

Le brûlage doit être précédé d'une déclaration en Mairie trois jours avant sa réalisation. Les préconisations suivantes doivent être respectées :

- brûlage réalisé entre 10h et 16h
- en l'absence de vent
- sur une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule de secours
- en présence de moyens humains et matériels permettant d'enrayer tout incendie

Le non-respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2017 est puni d'une amende de quatrième classe (135 euros). De plus, le fait de provoquer même involontairement un feu de forêt est puni de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Assainissement non-collectif : Les Missions du S.P.A.N.C

Le SPANC intervient lorsqu'une personne dépose une **demande de permis de construire ou souhaite réhabiliter son installation.**

- Contrôle de conception et d'implantation : Le service vérifie que la filière proposée soit conforme avec la réglementation en vigueur et en adéquation avec les caractéristiques du logement et du terrain (surface disponible, perméabilité, topographie, captage eau potable...).

- Contrôle de bonne exécution : Après validation du projet par le service, celui-ci vérifie la conformité des travaux avant recouvrement des ouvrages

Installations existantes : Le SPANC est amené à visiter la totalité des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord afin de réaliser un état des lieux. Il s'agit d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.

Périodicité des contrôles : tous les 6 ans pour les installations avec risques sanitaires avérés, et 9 ans pour les autres

Vente immobilière : Dans le cadre d'une vente, un diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif doit être établi. Dans le cas où l'installation d'assainissement a déjà été concernée par un diagnostic, ce dernier n'est valable que pour une durée de 3 ans.

Vidange :

- L'entretien doit être régulier et fait aussi souvent que nécessaire

- Les vidanges doivent être réalisées par des personnes agréées par le préfet

- Le vidangeur doit OBLIGATOIREMENT fournir au client le bordereau de suivi des matières de vidange avec au moins les indications suivantes : son nom ou sa raison sociale, son adresse, l'adresse de l'immeuble où la vidange a été effectuée, le nom de l'occupant ou du propriétaire, la date de la vidange, les caractéristiques, la nature et la quantité des

matières éliminées, le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination.

Les Tarifs :

- Contrôle de conception et d'implantation des constructions neuves ou de bonne exécution des ouvrages de réhabilitation : 121 € TTC

- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations : 115,5 € TTC

- Contrôle effectué dans le cadre d'une vente : 132 € TTC

Pour tout renseignement contacter : Amélie BOUHOURS et Rémi FARGES / 1 av. A. Audy 24160 Excideuil au 05.53.62.82.00

Rapport sur la qualité de l'Eau

Le dernier rapport sur la qualité de l'eau est apparu conforme.

Prélèvement	00107509	Commune	SAIL
Unité de gestion	0686 SIAEP DU NORD EST PERIGORD	Prélevé le :	jeud
Installation	UDI 000284 PAYZAC	par :	J. G
Point de surveillance	S 0000000358 ST MESMIN BOURG	Type visite :	DD
Localisation exacte	mairie		

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références
Température de l'eau	8,9 °C		25
Chlore libre	<0,05 mg(Cl2)/L		

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE COULOUNIEUX			
Type de l'analyse : D1ESU	Code SISE de l'analyse : 00100496	Référence laboratoire :	

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	110 UFC/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<4 UFC/mL		
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0
Bact. et spores sulfito-rédu.	0 UFC/(100mL)		0
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0	
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Coloration	<2,5 mg(Pt)/L		15
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET		
Turbidité néphélométrique	<0,5 NFU		2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
pH	8,0 unité pH		de 6,5 à 9
MINERALISATION			
Conductivité à 25°C	285 µS/cm		de 200 à 1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES			
Ammonium (en NH4)	<0,01 mg/L		0,1
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL			
Température de mesure du pH	17,4 °C		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00107509)			
Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.			

SYNTHESES DES RÉUNIONS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 13 janvier 2021

1. DETR 2021 : mise à jour financière de la demande de subvention pour l'aménagement du meubl  de Tourisme

Le Maire informe l'assemblée que sa demande de DETR 2020 (dotation d'équipement pour les projets ruraux – versée par l'Etat) pour les travaux d'aménagement d'un meubl  de tourisme au Bourg n'a pas été retenue au titre de la programmation 2020. L'argument avancé serait celui de la concurrence avec le secteur privé et du fait que cela va nous rapporter de l'argent. La notice de la nouvelle demande présente la complémentarité et la nécessité de pallier un manque de l'offre privée.

Les travaux ont débuté le 1er décembre dernier et devraient se terminer le 30/06/2021. Le montant de ces travaux est de 94 573,88 € HT hors honoraires et mobilier qui portent l'ensemble du projet à 121 013,88 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Travaux 94 573,88	Conseil Général 23 643,00
Honoraires MO et CSPS 14 400,00	Etat DETR 37 829,55
Achat mobilier 12 000,00	Autofinancement 59 541,33
TOTAL dépenses 121 013,88	Autofinancement 59 541,33

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après étude du dossier et en avoir délibéré, CONFIRME le projet présenté pour un montant prévisionnel de travaux de 94 573,88 € hors honoraires et autres et son plan de financement et SOLLICITE, conformément au plan de financement, et après un rejet en 2020, une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021

2. Information sur le nouveau mode de collecte des ordures ménagères

Les points de collecte du secteur sont opérationnels et accessibles sans badge (accès libre). La suppression des bacs de collectes et l'arrêt du ramassage est donc imminent. Information des habitants sur la mise en place du nouveau système.

3. Planification des activités de l'année 2021

Malgré le contexte sanitaire, il paraît important à l'équipe municipale de continuer à avancer sur des projets, et notamment des manifestations en plein air pendant la saison estivale dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Il nous faut réserver les dates dès à présent même si l'organisation des manifestations doit évoluer par la suite

Premier week-end de juin : Inauguration de la Station Départementale de Trail et du Meubl  de Tourisme

Marchés de nuit : Décision de reprise des marchés 21 juillet, 4 Aout et 18 Aout. Habituellement, budget animation limité à 300€. L'organisation et la liste d'exposants à faire évoluer seront abordées à partir d'Avril.

Noël des enfants : 18 décembre / Repas des aînés : 8 janvier 2022

4. Points sur les différentes commissions et les divers projets

La halle pédagogique dans le bourg (Projet de 80000€ financé par la CCILAP) : Suite au leg testamentaire de M. Jean LEFEBVRE (20 000€), il est proposé de baptiser ce nouveau lieu « Espace Jean LEFEBVRE », qui ouvrira une lecture plus large des activités possibles dans le lieu. Le Maire se rend à GRANVILLE le 9 février pour la signature chez le notaire officialisant le leg à la commune. La commune souhaite écrire une lettre de remerciement et offrir un coffret cadeau à adresser à la famille.

Dans la même veine, le terrain cédé à la commune par la famille Mérillou pour réaliser le parking près de l'Auvezère, sera baptisé Parking Maurice MERILLOU.

Plan de relance des collectivités = Subventions d'Etat au profit des collectivités. Dans le cadre du plan de relance, des subventions sont possibles (DSIL pour la réhabilitation et DETR pour les nouveaux services – archives, point Internet public) pour nous permettre de rénover notre Mairie. Le Maire soumet un pré-projet d'aménagement (imaginé par les employés et le maire) qui intègre une salle des mariages et du Conseil, une salle d'archives, un secrétariat, des bureaux (maire et adjoints). Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour solliciter l'ATD afin d'élaborer un projet plus abouti avec une estimation financière.

PLUi : Les réunions de PADD ont permis de délimiter 4 bassins de vie sur le territoire de la CCILAP au sein desquelles les projets de terrain seront étudiés. Saint-Mesmin fera partie du bassin de Payzac, avec Savignac-Lédrier et Saint-Cyr (peut-être Angoisse). Nos projets respectifs sont complémentaires. Les prochaines réunions se feront au plus proche de notre réalité quotidienne et des implications directes du PLUi sur notre territoire. Saint-Mesmin a d'ores et déjà fait connaître les projets économiques de ses habitants nécessitant d'être pris en compte dans le prochain zonage. Ces projets seront étudiés pour le PLUi mais leur acceptation n'est pas certaine. Des premiers chiffres se profilent quant à la répartition des terrains constructibles à visée économique, de l'ordre du 10 hectares pour l'ensemble de la CCILAP.

Suite à des questions pour des projets privés d'habitants de Saint-Mesmin, il est rappelé que le PLUi n'empêchera pas les projets d'extension de bâtiments existants ou d'habitations ni les projets de création de piscines. L'existence préalable au PLUi sera un argument fort pour les demandes de permis d'urbanisme. De même, les constructions légères sans emprise pérenne au sol doivent pouvoir être envisagées. À noter : il reste peu de terrains constructibles sur la carte communale. Sans projet, ils ne le seront plus dans le PLUi.

Concernant les changements d'affectation, la CCILAP procède au recensement des projets de changement d'affectation de granges. Ceux-ci n'impactent pas le zonage mais augmentent les surfaces habitables disponibles. Les granges qui seront acceptées à la transformation doivent présenter un intérêt paysager et un caractère architectural typique (ex : grange ovale). Les membres de l'équipe municipale vont établir ce recensement des bâtiments dignes d'intérêt à intégrer au PLUi.

Prochaine réunion SDE 24 : demande d'une borne électrique VTT. Installation Linky imminente : si on la refuse, les passages du relevé deviennent payants.

SMCTOM : Point de collecte à Thiviers au printemps pour les pneus de VL. Une hausse de la redevance est en discussion mais vos conseillers ont fait part de leurs réticences et demandé à ce qu'elle soit ajournée.

Commission Tourisme : taxe de séjour remise en place, paiement au réel. Cela rapporte 25000€ à la CCILAP qui les réinvestit dans le Tourisme : projet de nouveau plan guide, nouveau site Internet et signalétique des centres d'intérêt de la CCILAP, rénovation OT Excideuil et Lanouaille.

5. Questions diverses

Installation de la fibre : En vue de l'installation de la fibre à la maison (fin 2022), sur les actuels poteaux téléphoniques, les propriétaires des terrains attenants ont été invités à procéder à l'élagage de leurs parcelles pour faciliter une installation dans les meilleurs délais. En tant qu'élus, nous devons à titre personnel montrer l'exemple si nos parcelles sont concernées. Plus l'élagage sera fait rapidement, plus nous pourrons bénéficier de l'installation rapide de la fibre sur notre commune. La municipalité ne prendra pas en charge l'élagage des terrains privés, hors accords particuliers pour les propriétaires âgés. La commune doit être prête à la fin 2021.

COVID-19 : (info du préfet) Amélioration peu probable d'ici juin. La campagne de vaccination doit se faire sous contrôle médical strict et ne peut donc se faire à la va-vite ni être administrée pour l'instant par tous les personnels de santé. Le vaccin de Sanofi qui arrivera en juin sera quant à lui plus facilement utilisable, disponible en pharmacie, pourra être administré comme celui de la grippe par des personnels de santé. En Dordogne, nous sommes pour le moment sur des chiffres plus faibles que les seuils d'alerte mais le couvre-feu à 18h sera certainement national. Maintien important des gestes barrières, qui est efficace, également sur d'autres maladies.

Incendie de l'antenne des Cars : réparation sur plusieurs mois. Certaines personnes (ayant seulement des antennes râteau) sont totalement privées de télévision, notamment des personnes âgées souvent isolées et dont la télévision est le seul vecteur d'occupation voire d'information (pas d'internet). Annick Jacquet va recenser les personnes concernées sur la commune et les orienter vers une offre de service alternative (parabole).

Conseil Municipal du 31 Mars 2021

Le maire demande l'ajout à l'OJ d'une délibération pour une demande de subvention supplémentaire pour l'ameublement du Meublé de Tourisme. L'ajout est accepté par l'ensemble du conseil.

1. Vote du compte administratif 2020

Le maire présente le compte administratif suivant :

Résultat de fonctionnement excédentaire (Recettes 298 715,47 – dépenses 198 338,05=) 100 377,42

Résultat d'investissement excédentaire (Recettes 247 773,82 – dépenses 35 323,95=) 212 449,87

➤ Résultat global excédentaire 2020 : + 312 827,29

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT (déficitaire) AU 31/12/2020 : Dépenses 223 289,50 – Recettes 40 082,00 = - 183 207,50

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

- Excédent antérieur (2019) reporté en fonctionnement en 2020	+ 89 473,34
- Déficit antérieur (2019) reporté en investissement en 2020	- 139 284,13
- Résultat excédentaire de l'exercice 2020	+ 312 827,29
- Restes à réaliser déficitaire reportés	- 183 207,50
<i>Résultat cumulé excédentaire 2020</i>	= + 79 809,00 €

Le Maire sort de la salle de conseil pour que soit voté le compte administratif sous la présidence de Bernard LABORIE, doyen de séance. Le compte administratif est approuvé par l'ensemble des conseillers.

2. Affectation du résultat

L'affectation du résultat excédentaire (79809 €) au budget de fonctionnement 2021 est voté à l'unanimité.

3. Vote du budget 2021

L'Etat ne nous a pas encore transmis la notification des impôts locaux et des dotations 2021. Le budget 2021 est basé sur les sommes encaissées en 2020 et que dès réception de ces notifications, il sera présenté au conseil municipal une modification du budget pour l'ajuster en fonction de ces dernières données.

Concernant les subventions aux associations, le Maire propose : Association départementale de protection civile : 150€, Amis de l'Auvézère (Pêche) 200€, Comité départementale de la Ligue contre le cancer 150€, Coopérative Scolaire Payzac : 300€, FNACA (Anciens combattants Algérie) : 150€, Troupe du Saut Ruban : 200€. L'école de rugby recevra une subvention sur demande en fonction du nombre d'enfants de Saint-Mesmin inscrits. Les demandes des autres associations, de même que du collège, pourront être examinées dans l'année. L'association *La Puce à l'oreille* dépend maintenant de la Communauté de communes.

Pour 2021, le Maire propose un budget de fonctionnement à 379 853€ permettant de dégager 118 000€ d'autofinancement pour notre budget d'investissement de 370 789,50€. Le budget d'investissement prévoit entre autres des travaux de voirie, une provision pour la réhabilitation de la mairie et l'achat du terrain du bourg.

4. Adressage : approbation définitive des noms des voies

Le travail sur l'adressage arrivant à son terme, le conseil municipal approuve la liste des noms de voies. Les premiers devis sont présentés pour la réalisation des panneaux, correspondant à l'enveloppe prévue au budget. Le conseil étudie l'aspect visuel des panneaux pour une proposition définitive à présenter lors d'un prochain conseil.

5. Détermination des ratios de taux de promotion pour avancement de grade des agents

Notre employé communal Eric Mesplet a obtenu le grade Agent de maîtrise principal. De ce fait, afin de permettre à Eric d'être promu à ce grade le Conseil municipal fixe le ratio de promotion correspondant soit 100%.

6. Création d'un poste et suppression d'un autre par suite d'avancement de grade

Cette montée en grade nous oblige à créer le poste correspondant et à supprimer l'ancien. Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

7. Renouvellement de la mise en place du télétravail en mairie

Notre secrétaire Christelle Provost exerce depuis 1 an une partie de son activité en télétravail. Cette disposition assure un meilleur confort à la salariée et son travail n'en est que plus efficace. Le Conseil autorise le prolongement de cette disposition.

8. Approbation du dossier d'enquête publique d'aliénation de chemins ruraux

8 chemins doivent être aliénés dans les hameaux de Fargeas, Les Monts, Puy Chetif, Las Seillas, La Quintinie et la Rouye. Le géomètre a étudié les différentes demandes d'aliénation. L'enquête publique va être lancée, les documents seront mis à disposition du public en mairie.

9. Ajout à l'ordre du jour : demande subvention pour l'ameublement du meublé de tourisme

Le conseil municipal autorise le Maire à adresser une demande de subvention à hauteur de 40 000€ au Conseil Départemental pour l'ameublement du meublé de tourisme (maison de l'instituteur)

10. Questions diverses

- Au vu de l'affluence croissante de touristes, nous allons aménager un parking supplémentaire à proximité du bourg (à côté du cimetière) ainsi qu'une signalétique pour interdire le stationnement gênant et gérer les flux de voitures et de personnes.
- Des journalistes missionnés par le Comité Départemental du Tourisme vont tourner un reportage début mai pour mettre la commune à l'honneur.
- L'étang du haut va pouvoir être vidé pour nettoyage grâce à un financement de l'ONF.
- Avec la pandémie, l'organisation des marchés de nuit pourrait être compromise. Toutefois nous espérons organiser un moment convivial (gratuit) réunissant les habitants de Saint-Mesmin et leurs proches. Nous espérons pouvoir a minima maintenir un marché de nuit en août.
- Smectom : augmentation de la taxe. 17 communes du syndicat, dont Saint-Mesmin, sont passées au dépôt volontaire. L'unanimité du conseil municipal émet des critiques quant au nouveau fonctionnement du système de collecte, à l'ergonomie des bennes et à leur localisation. Cette position est largement partagée par les élus du département.
- Les travaux d'installation du pylône 4G (tout opérateur) vont bientôt commencer à Charoncle. Salagnac aura aussi un pylône (Orange) qui complètera la couverture sur la commune.
- Point rapide sur les différentes réunions des commissions intercommunales.
- Les annonces gouvernementales conduisent à l'annulation de la messe de Pâques

RESUME EN IMAGES

